



HAL
open science

TRACES DE PLANS ET FABRIQUE DE BONE (ANNABA): LE PLAN D'AMENAGEMENT, D'EMBELLISSEMENT ET D'EXTENSION (1932-33)

Nadia Bensaâd Redjel, Labii Belkacem, Helene Janniere

► **To cite this version:**

Nadia Bensaâd Redjel, Labii Belkacem, Helene Janniere. TRACES DE PLANS ET FABRIQUE DE BONE (ANNABA): LE PLAN D'AMENAGEMENT, D'EMBELLISSEMENT ET D'EXTENSION (1932-33). Sciences & Technologie D-N°42, 2015, pp.15 - 28. halshs-01977457

HAL Id: halshs-01977457

<https://shs.hal.science/halshs-01977457v1>

Submitted on 8 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

TRACES DE PLANS ET FABRIQUE DE BONE (ANNABA): LE PLAN D'AMENAGEMENT, D'EMBELLISSEMENT ET D'EXTENSION (1932-33)

REDJEL-BENSAAD Nadia¹, LABII Belkacem², JANNIERE Helene³

¹ Laboratoire Architecture & Urbanisme, Université Badji Mokhtar, , Annaba,

² Laboratoire Ville & Santé, Université Mentouri, Route de Ain El Bey, 25000, Constantine,

³ Laboratoire du Ladyss, Ecole d'architecture de La Villette, Paris, France. E-Mail :

Reçu le 15/02/2014 – Accepté le 21/08/2015

Résumé

C'est parce que les PAEE (plans d'aménagement, d'embellissement et d'extension) sont méconnus qu'ils demandent à être tirés de l'ombre et à prendre leur place au sein des débats qui mettent en question l'historiographie des villes d'Algérie coloniale. Dans cet article, il est question d'interroger la place qu'a tenue celui de Bône dans l'histoire de la ville. La façon dont ces plans sont devenus des références parmi les modèles de conception urbaine, une fois interrogée, en dit long sur les processus de continuité dans les pratiques urbanistiques et partant, sur les profils des urbanistes qui les ont conçus, qu'on peut en effet envisager comme « des passeurs d'idées ». Pour la ville de Bône ce fut René Danger qui en a été l'auteur. En réalité, ces plans représentent une batterie de données cumulées depuis longtemps mais méconnues par une école historiographique Algérienne focalisant sur les travaux du génie militaire en ce qu'ils avaient de destructeur et de limitatif. La trajectoire plurielle de la fabrication de Bône (ludique, portuaire, touristique, industrielle...) a connu son essor grâce à la pensée complexe engagée par son PAEE dès 1930.

Mots clés: Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension - Histoire d'urbanisme - Urbaniste - Edilité - Bône.

Abstract

The PAEE (plans of development, embellishment and extension) asks to be recognized and to take their place in the discussions of the Algerian colonial cities historiography. The place which held that of Bône in the city history is investigated. The way which these plans became references among the models of urban design is explored and inquire about the profiles of the town planners whose conceived them. For the city of Bône, Rene Danger was the principal author. In reality, these plans represent a drum kit of data accumulated for a long time but underestimated by an Algerian historiographical school focusing on the destroyer and restrictive works of the military engineering. The plural trajectory of making Bône (playful, touristical, industrial...) has reached its development through the ideas advanced by its PAEE since 1930.

Keywords: Plan of development, embellishment and extension – Urbanism history – Town planner – Aedility – Bône

ملخص

تستحق المخططات PAEE (مخططات التهيئة، التجميل والتوسع) أن تخرج من الظلال، وأن تأخذ مكانتها في مجال النقاش المتعلق بتاريخ المدن الجزائرية المنشأة في عهد الإستعمار. هذا العمل يستكشف مكانة مخطط عنابة (Bône) في تاريخ المدينة. هاته المخططات التي أصبحت نماذج مرجعية من التصميم الحضري تنبئ بفكر منتجها (المهندسين العمرانيين). بالنسبة لمدينة عنابة كان روني دانجي (René Danger) هو المخطط الرئيسي. في الواقع هاته الخطط تمثل مجموعة من المعطيات التاريخية المتراكمة وغير المعروفة من قبل المدرسة الجزائرية للتاريخ، التي ركزت أساسا على أعمال الهندسة العسكرية في بعدها المدمر والمحدد. مسار عمران عنابة المكثف (ترفيه، سياحة، صناعة...) شهد نمواً من خلال فكر PAEE منذ 1930.

الكلمات المفتاحية: مخطط التهيئة، التجميل والتوسع- تاريخ العمران- المهندس العمراني – الإدارة - عنابة (بون).

1. MISE EN PLANS ET MISE EN ESPACE

De la profusion des écrits sur l'urbanisme colonial peuvent s'extraire très peu qui se soient intéressés au premier quart du XXe siècle. Très peu d'attention fut en effet accordée aux transformations subies par le champ urbanistique de ce début du siècle, principalement dans ses versants épistémologiques et méthodologiques (J. P. Frey, 2004). Si les plans d'alignement ont réussi désormais à faire leur irruption dans la littérature urbaine et dans les cursus universitaires (B. Sahraoui 2007), les PAEE quant à eux restent méconnus et pourtant ils sont eux aussi constitutifs d'une culture urbanistique héritée et donc véhiculée dans les pratiques d'aujourd'hui.

En ces moments et lorsque la planification urbaine faisait ses premiers pas vers une institutionnalisation en France, les territoires colonisés fournissaient des terrains propices aux apprentissages que ce fait nécessitait. Explorer au plus près, dans ces moments forts de l'avènement de la discipline urbanistique, les réalités locales du milieu bônois, autant par son site que par ses hommes pourrait en effet contribuer à élargir le spectre des particularités souvent tenues pour invisibles.

En effet, à partir de ce début XXe siècle, de nouvelles « compétences urbanistes » surgissent produisant la ville par des modes opératoires plus réflexifs que pragmatiques. Mais, qui sont ceux qui détiennent ces compétences ? Sont-elles perceptibles ou non à travers le prisme des scènes locales, des terrains colonisés et celles métropolitaines (V. Claude et P. Y. Saunier, 1999) ? S'il est admis qu'autour des thèmes que constituent le plan et l'Urbanisme, se conjuguent les acteurs sur ce qu'on pourrait appeler « *le marché de l'urbain comme lieu où s'échangent et se valorisent des savoirs, des opinions, des technique* », la question n'en devient pas plus aisée (V. Claude et P. Y. Saunier, 1999). La multiplicité des parties prenantes dans le champ opératoire de l'urbain à cette époque reste de l'ordre du constat, de l'investigation archivistique évolutive et nécessite de ce fait un investissement tout à fait particulier. Il est cependant certain que tous les acteurs qui participent à la définition des problèmes urbains et ceux qui se voient invoqués pour les résoudre se trouvent confrontés au même problème : définir des possibilités de comprendre pour planifier la croissance des villes et ses conséquences.

Toujours au début de ce XXe siècle, la croissance des villes est une problématique en soi. Face à cela, La planification urbaine fermente dans un contexte tout à fait particulier. Montée des antagonismes, inquiétudes du patronat et essor des réformismes activent l'arrivée des premières lois de planification urbaine (J. P. Frey, 2004). La croissance des villes

d'Algérie, en plus des problèmes connus ailleurs, présente la spécificité du milieu devant accueillir les réformes urbaines en question. Le terme milieu peut être ici envisagé au sens large incluant autant le site que les hommes. Les conflits de pouvoir s'étant simplement déplacés sans jamais s'estomper, exposent au jour de nouvelles figures du pouvoir local affrontant celui métropolitain en défense aux intérêts des groupes émergents.

Croissance décriée ou non, la ville se fabriquait quand même à cette époque et au même moment qui vit les déroulements de ces lentes constructions de réformes. « *Pour ce qui concerne plus largement la forme urbaine, ce sont les règlements sanitaires et ceux de voirie qui régissent plus particulièrement la composition de fragments de villes* » (J. P. Frey 2004). S'il est admis une juste continuité des règlements d'urbanisme, de ceux sanitaires et de voirie, c'est la question d'hygiène et d'assainissement qui en est centrale. Il est intéressant de voir comment, par les notices du PAEE de Bône, ces règlements furent reconduits sous ce plan même et étendus aux extensions qu'il gère. C'est parmi les questions qui font du PAEE un instrument visant la globalité de l'espace de la ville. La longue consultation des archives municipales de Annaba (Ex Bône) fit découvrir des notices disparates certes mais qu'on peut maintenant inscrire dans la lignée des problématiques d'hygiène publique. La réorientation donnée aux recherches en a résulté. En effet, pour Bône, un traitement particulier fut adressé autant à sa vieille ville qu'à son site singulier. Mais plus intéressante encore est la correspondance entre des documents trouvés localement et ceux qui semblent leur répondre, pourtant consultés ailleurs, dans le centre d'archives de l'IFA, rue Tolbiac à Paris. Une nomenclature reprenant les pièces du dossier du PAEE, une à une semble rappeler l'exigence qu'a été celle du respect de la démarche du projet. Et là, c'est le versant procédural de la pratique urbanistique qui trouve son expression la plus complète.

Dans ce travail, il est question de restituer la consistance du PAEE et le rôle qu'il a tenu dans la fabrique de Bône. Plan encore inédit, son actualité peut être établie par la circulation de ses idées d'entre les pratiques urbanistiques d'aujourd'hui. Sans vouloir s'appliquer à une quelconque comparaison entre les PAEE et les POS, la pratique urbanistique semble se reconduire sur des legs même méconnus. Sans doute transmises de main en main, ces pratiques continuent d'imprégner actions et acteurs. S'il a été observé des continuités entre les plans des PAEE et ceux des POS, c'est en raison des concepts qui semblent avoir présidé à leur design. Au plan du pragmatisme qui charpente la constitution des dossiers tout aussi bien que pour ce qui concerne le raisonnement, ces deux outils d'aménagement (PAEE et POS) présentent des

convergences notables. En revanche, les procédures ne présentent aucun lieu de comparaison. Si le premier englobe l'espace de la ville dans sa totalité, le second quant à lui répond à son morcellement en parties homogènes, morcellement que suggère le PDAU, d'ailleurs d'échelle plus globale que le POS. Aux décalages scalaires, il faudrait ajouter ceux relatifs aux référents des deux documents d'urbanisme.

La part inédite des PAEE, plans prescripteurs pour les territoires qui les concernent, est dans la contribution chère qu'ils ont offerte au développement des savoirs aménagistes. Un large fonds de connaissance se trouve mobilisé afin de satisfaire cette ambition : des savoirs techniques, une pratique de l'art urbain, des disciplines juridiques, toutes ces branches sont ainsi mises au profit de dossiers d'études colossaux.

2. LA VILLE DE BÔNE (ANNABA) : HISTOIRE URBAINE OU HISTOIRE D'URBANISME

La distinction à opérer entre les deux termes de l'intitulé est très peu soulignée dans le champ de la recherche urbaine (N. Redjel Bensaâd, 2008). Sans vouloir en démontrer les termes, envisager cette distinction permet de conduire au mieux ses investigations. Une meilleure connaissance de l'histoire de l'urbanisme de Bône permet-elle d'apporter un plus à la connaissance de son histoire urbaine ? Mais, au stade actuel des recherches, on peut apporter la confirmation que les deux termes nécessitent de s'y attarder.

A cela il va falloir probablement ajouter que pour le cas bônois et depuis les historiens de l'époque coloniale, aucune démarche rétrospective n'a été entreprise. L'histoire urbaine de Bône est véritablement à écrire. Celle de son urbanisme reste conditionnée par une politique archivistique dont la visibilité est à interroger. Contexte conditionnant à son tour l'accès des chercheurs aux archives se trouvant en très grande partie en France. Celles encore en place à la mairie nécessitent un sérieux travail d'inventaire, de suivi et de conservation sous l'égide de spécialistes de la question. Autant dans leur classification que dans leur conservation, ces archives appellent à être mieux prises au sérieux. Et il n'est même pas question ici de l'activité du repérage qui représente à elle seule une compétence à développer.

Partant d'une longue expérience de fréquentation des centres d'archives de France et celui de la mairie de Annaba, on peut déduire plusieurs faits. Le plus remarquable est relatif à cette sorte de logique de spécialisation dans leur conservation. Chacun des services auxquels on s'est adressé représente la cellule de conservation des archives du corps d'état qui était en action aux villes d'Algérie coloniale. Mais, la chose n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît car il peut se présenter des

exceptions à cette règle (N. Redjel Bensaâd, 2010). L'exemple du Cnaom construit dans le but de conserver l'ensemble des archives rapatriées répond partiellement à cette fonction.

Ainsi, à la question : quelles archives consulter et interroger peut correspondre la simple démarche de prospection la plus précise possible. L'ensemble des documents couvrant les travaux du génie militaire sont archivés aux services du SHAT (services historiques de l'armée de terre) de la défense au château de Vincennes. Ceux des municipalités ont été transférés au CNAOM (centre national des archives d'outre-mer) d'Aix en Provence. Par ailleurs, il existe d'autres archives qui en plus d'être méconnues et rares sont d'une extrême utilité. Il s'agit des archives spécialisées d'architectes et d'urbanistes conservées à l'IFA (Institut Français d'architecture du XXe siècle). Elles ne représentent pas que des biographies mais c'est l'ensemble des œuvres d'architectes du XXe siècle qui ont été l'objet de dons de la part des personnes proches des architectes concernés, une certaine culture du partage est derrière de pareilles actions. Parmi ces architectes, ceux ayant œuvré en Algérie durant son occupation ne sont pas répertoriés à part et là c'est un autre pas qu'il faut franchir pour affiner la recherche. C'est à ce niveau que l'expérience de la recherche s'individualise et se doit de s'aiguiser autant que faire se peut même si l'inventaire de l'IFA est le plus spécialisé de ceux connus à ce jour. Le tableau 1 rassemble un premier inventaire des sources archivistiques utilisées à ce jour et oriente vers leurs lieux de conservations respectifs.

Tableau 1 : inventaire sommaire des sources archivistiques utilisées

Classification générale	Type d'archives	Lieu de conservation	Observation
SHAT	Mémoires et projets Cartographie	Château de Vincennes Paris	Accès plus ou moins restrictif
CNAOM	Plans, projets et P.V de délibérations	Aix en Provence	Accès public sur réservation
IFA & CEDIAS	Biographies, Travaux d'architectes, Publications	Différents sites à Paris et Fontainebleau	Accès public sur réservation & reproduction possible

La classification en est d'ordre thématique comme expliquée plus haut sauf que la thématisation dépend des spécificités des services d'archives. Au bout de quelques temps dans ces pratiques, c'est la classification chrono thématique qui a fini par primer. Et si le tableau présenté plus haut peut en effet faire l'objet de davantage de précision, d'enrichissement et d'analyse, ceci est du à des questions d'ordre pratique : la gestion de la masse des données recueillies en vue de leur diffusion est

un travail de minutie nécessitant des temps longs. La communication des résultats de recherche devrait en Algérie se trouver des chemins aussi souples que riches afin que de ces enjeux de visibilité puisse émerger une offre de débats pertinents.

Partant de cette expérience de recueil des « historiographies » disséminées çà et là, on peut avancer combien l'histoire de Bône demeure inconnue à ce jour et impose une investigation dont la rigueur exigerait une implication plurielle. Les schématisations qui ont régi à ce jour des idées sur la croissance de la ville et les modes opératoires qui y ont présidé se dissipent à chaque avancement dans la prospection. Une première idée peut être dégagée de cette expérience. La fabrique de la ville est certes demeurée le domaine réservé des ingénieurs du génie militaire et des ponts et chaussées jusqu'à l'intervention d'un urbanisme municipal tardif. Placés à la tête des services techniques au sein du ministère de la guerre ensuite de celui des Travaux publics, ces ingénieurs s'occupaient tout à la fois, de questions d'hygiène, de voirie, d'infrastructures et d'embellissement et surtout d'édification (Z. Hakimi, 2011 ; H. Vacher, 2001 ; N. Lafi, 2001).

3. URBANISME MUNICIPAL VERSUS URBANISME MILITAIRE

Réduire Bône en cartes a été parmi les premières œuvres du Génie militaire. L'ensemble de ces cartes est bien évidemment conservé aux services du SHAT, déjà présenté plus haut. Une distinction doit par contre être opérée à la lecture de ces archives. La première se situe entre les écrits nombreux et une iconographie riche. Cette iconographie prend alors plusieurs intitulés : cartes de reconnaissance, topographiques ou mieux plans. Plans sont entendus ici comme projection, stricto sensu, des éléments ciblés du projet mis en dessin. Cela représente la première différence qui s'institue entre la ville des ingénieurs du Génie et celle issue des documents de planification où le plan comporte une signification plus large, projetant la ville par des desseins et des synthèses que même la notion de plan-programme résume mal.

Plus largement que cette sphère de la représentation des projets, les enjeux professionnels du moment, déjouent la légitimité des ingénieurs pour instaurer d'autres acteurs nouvellement venus dans le métier. Ainsi, dans les métiers qui prennent la ville pour objet et pour champ d'activité, ces nouveaux enjeux professionnels qui se constituent, se précisent au fur et à mesure de sa modernisation. Le marché technique de l'urbain est alors très ouvert et rassemble des activités dans des domaines fort divers: la voirie, les réseaux, l'hygiène, les techniques, les espaces libres, les transports. Ces derniers représentent quelques unes de ses composantes.

La mairie qui était en train de s'armer d'un maximum de compétences a du pour s'établir en maître d'ouvrage, faire face à l'emprise des militaires sur le « marché urbain », emprise qui était quasi exclusive. « *Les tractations avec les militaires, propriétaires fonciers déterminants et promoteurs de poids par leurs services du Génie --- Paris* » (M. Charvet 2005). Ces tractations ont également marqué l'itinéraire de l'établissement de l'édilité bônoise sur le terrain de l'aménagement urbain et orienté par là sa vision de la croissance de la ville. C'est en référence aux ouvrages de R. Lespes et à cette sorte d'école algéroise que son travail a suscité qu'une approche par le conflit peut être envisagée (R. Lespes, 1930 ; M. Saidouni, 1995). Et loin des attentes que peuvent susciter de pareils intitulés, ces rapports de force opposaient même des colons entre eux et non plus des colons contre la population autochtone.

C'est principalement par la servitude et la limitation que se caractérisait l'urbanisme qualifié de militaire. Les conflits et les tractations qui ont entouré la situation du remaniement des fortifications sont en effet rapportés par une documentation diversifiée mais consensuelle sur cette question précisément (procès verbaux de délibérations des conseils municipaux, chroniques, presse, ouvrages et surtout procès verbaux de conférences entre militaires et d'autres corps d'état). Pour le Génie militaire, la ville devait se confiner à l'intérieur de son enceinte, être sécurisée et son espace devait être maîtrisé par des ceintures de servitudes se déployant des deux côtés de l'enceinte (N. Redjel Bensaâd, 2012).

Cependant, l'arrivée des municipalités a précipité la régression du pouvoir des militaires sur l'espace de la ville. Ce municipalisme prend le dessus aidé en cela par la pression qu'exercent les habitants de Bône sur leurs représentants maires, et que relate une presse locale, nombreuse, mais divisée selon son inscription aux champs politiques antagoniques. Face à quoi, la mairie entend être à même d'offrir toutes les commodités et d'embellir les espaces de la ville. Ces derniers, correspondaient en ces moments encore à des fragments de la ville, à des édifices, à des travaux d'échelle particulièrement réduite. Les longues dissertations adressées à l'architecte conseiller de la municipalité afin qu'il s'occupe mieux de la perspective qu'ouvre le cours J. Bertagna, en disent long sur l'acception qu'avait la mairie à cette époque de la gestion de l'espace urbain. C'est dans ce contexte qu'interviennent les frères Danger, auteurs du PAEE de Bône et de plusieurs autres adressés à d'autres villes d'Algérie. Progressivement, l'urbanisme de plan écarte et évince l'urbanisme militaire en renouvelant la conception urbaine et en assurant le passage d'une approche fragmentaire à une approche globale et surtout prévisionnelle de la ville.

Manifestement, les travaux urbains deviennent spécifiquement édilitaires et changent de nature appuyés en cela sur les réformes rendant le pouvoir sur la ville aux mains de la mairie. « *Si le déclassement des fortifications, l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement ou la rectification de celles déjà existantes faisaient partie des transformations, des embellissements et des assainissements déjà familiers aux services municipaux, la réorganisation globale de la ville et les réalisations en matière de logement social procèdent d'une législation tout à fait nouvelle* » (J. P. Frey, 2004). Dans ce nouveau corpus de réglementation, la loi Cornudet du nom de son auteur, il faut le rappeler, se trouve à l'origine du fondement des réformes en question et partant, de celui de la discipline urbanistique.

Sous la troisième république, l'organisation communale en Algérie obéissait aux idées universalistes d'assimilation subies comme de la répression lorsqu'en face, en métropole, régnait une politique libérale en nette progression (Z. Hakimi, 2011). Cette politique libérale semble avoir eu du mal à s'implanter en territoires colonisés. Et c'est ce qui ressort du travail très précis de D. Prochaska, qui affirme avoir été le premier chercheur à avoir autant exploité les archives locales de Bône. Il s'est appuyé essentiellement sur le chiffre et les statistiques pour restituer les résultats de ses recherches. Mobilisant ainsi les idées répandues sur la ségrégation entre français ou entre colons et autochtones, il dresse un état des lieux des plus alarmants (D. Prochaska, 2004). Retenons de son travail les tas de rapports entre européens et autochtones pour caractériser son approche de la politique locale. Le droit au vote, à la propriété, au fonctionnariat, aux sièges du conseil municipal, autant de seuils venus conforter les idées de l'auteur sur le déroulement des affaires politiques de la cité. Mais cette suite de chiffres n'est pas ici présentée pour le seul argumentaire de la ségrégation qui régna à cette époque. Elle conduit le lecteur minutieusement vers les idées qu'a l'auteur sur ce groupement de « Boss » de la cité. D'ailleurs, l'énoncé de ce chapitre se fait par la comparaison entre les municipalités à la tête de la ville depuis 1870 et les militaires qui les ont précédés à l'exemple de D'Uzer (1832-1836) et de Randon (1841-1847). Patronat, corruption et Bossisme, voici comment Prochaska intitule ce chapitre dont une grande partie est consacrée à J. Bertagna (1888-1903). Une construction en réseaux de plus en plus complexes peut avoir pour point de départ un patron qui incite ses « disciples » à intégrer le monde des affaires agraires, foncières et de négoce. Pour le cas de J. Bertagna, au centre des critiques ardentes de l'auteur, c'est son « *two-in-one position* », qui faisait de sa personne l'idéal type du patronat bônois. Plus que cela, une certaine culture politique coloniale à la bônoise était en train de

s'enraciner dans les pratiques municipales justement par les pratiques de ces figures du patronat hors pair.

Il est à s'interroger sur l'incidence que peut comporter cette recherche sur le regard qu'on aura à porter dorénavant sur l'édilité bônoise. D'autres travaux similaires sur les autres maires de Bône pourront probablement faire la part de ce qui relève du « Portrait individuel » ou du « Portrait collectif ». En attendant, le climat du municipalisme bônois était vraisemblablement au clientélisme qui pour être reconstitué vaudrait un tout autre travail.

Du croisement des éléments recueillis jusqu'à présent et qui font véritablement écho au travail de Prochaska avec les archives consultées, ressort le primat de l'idée de la modernisation de la ville. Ainsi, la création, le renforcement ou l'extension des services urbains tout aussi bien que les changements dans l'organisation de l'administration municipale entérinent une nette volonté de modernisation et de rationalisation de la ville (L. Montoy, 1978).

La mobilisation de la presse locale de Bône (1880-1930) en ce qu'elle est une source inédite et abondante, conduit dans la même direction que celle étayée par la thèse de la montée du patronat. Et même si la ville ainsi que ses plaines et ses ressources restent au centre des préoccupations illustrées par cette presse, ceci n'empêche pas son adhésion à tel ou tel groupe. Elle alimentait justement les antagonismes: parti progressiste contre parti radical s'affrontaient défendus par leurs organes respectifs, « La démocratie Algérienne » contre « le Républicain de Bône ». La ville est ainsi peinte comme un « terrain des affaires » plus que comme un terrain des idées. Principalement pour les progressistes (opportunistes) qui veillent à l'activation de tous les projets prometteurs d'une certaine prospérité, les colonnes de la « démocratie algérienne » reprennent ainsi à leur compte l'avancement des travaux du dessèchement des plaines et des marécages, l'affaire du minerai et partant celle du port. Toute mise en valeur confondue, on s'appuya d'ailleurs beaucoup sur cette expression qui a fait son chemin même dans les travaux de géographie humaine pour signifier les travaux envisagés ou en cours.

Ce qui précède explique pourquoi les itinéraires des maires sont constamment scrutés en en questionnant la légitimité surtout quand ils sont promus en commanditaires de plans de villes. C'est ce qui les met face à la critique des techniciens en dépit desquels, les maires obtenaient des attributs plus amples qu'avant et avaient la possibilité de participer aux programmes de planification. Ce qui peut sembler logique car qui mieux qu'un maire connaîtrait les problèmes propres à sa ville ? En revanche, l'exigence d'une compétence de nature technique et scientifique vient souvent mettre à mal

cette place des maires dans les processus de planification.

Partant de l'expérience de J. Bertagna, maire de Bône jusqu'en 1903, les municipalités qui suivirent n'ont pu s'empêcher d'appartenir à un camp ou un autre. Et même si aujourd'hui, on admet davantage de moralité au maire Petrolacci, sous le mandat duquel le PAEE de Bône s'est fait, la répartition qu'il semble avoir faite des tâches de l'enquête et ensuite celles de la conception doivent à leur tour être remises en question. Au risque d'être restrictif, les projets de Bertagna ont joué comme une condition urbaine à ce qui leur a succédé. L'expansionnisme sans précédent, de la ville sur ses flancs ouest a à juste titre été concrétisé durant le mandat de Bertagna.

4. CONTEXTE LEGISLATIF DU PAEE : LA LOI CORNUDET

La loi Cornudet intervient au moment où les municipalités se rendent compte de leur lourde tâche face aux défauts que produisent les extensions urbaines. « *Les municipalités n'arrivent pas à suivre le mouvement d'équipement et d'assainissement que requièrent ces véritables colonies qui investissent de façon plus ou moins sauvage le périurbain* » (R. Danger, 1933). Il semble même qu'une filiation institutionnelle peut être repérée entre les lotissements défectueux en nette progression et les multiplications des PAEE à travers le territoire (J. P. Frey, 2004). La ville, par son organe de gestion, la mairie, s'entourera d'un maximum de textes et de compétences parmi lesquels la loi Cornudet figurant au premier rang. A un certain stade de la recherche, il fallait s'enquérir de la généalogie des textes législatifs fondateurs de la discipline urbanistique et c'est simplement ainsi que la loi Cornudet surgit comme élément générateur sans lequel la planification urbaine n'aurait jamais été possible. La fabrique de la ville relève désormais de nouvelles façons de procéder.

La loi du 14 mars 1919 dite loi Cornudet, du nom de son rapporteur à la Chambre des députés, précise les conditions dans lesquelles doivent être réalisés des « projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes » (PAEE). Ces termes sont en usage dans l'administration et la sphère civile au moins depuis le 19^e siècle (M. Halbwachs, 1920), ils sont à lier aux textes sur le plan d'alignement, sur l'hygiène et ceux relatifs à la voirie. Mais, c'est de leur cristallisation et de leur institutionnalisation qu'est née la planification urbaine ou ce qui prend aujourd'hui, l'appellation « urbanisme de plan » (Z. Hakimi, 2011). C'est également de leur essor dans le débat public principalement autour de la loi que s'est développée une compétence municipale planificatrice.

Ainsi, un éventail de termes viendra conforter cette irruption des PAEE dans le débat public : plan

régulateur et directeur ou plan général des villes, comme le suggère un ensemble de sources hétérogènes. Au centre de ces dernières, se trouve le musée social « CEDIAS » dont l'expression éditoriale la plus répandue reste la revue « vie sociale ». Apparue depuis plus de 100 ans mais sous différentes appellations, la revue traite des problèmes sociaux tout aussi bien sous l'angle de l'histoire et de la recherche que sur le plan de l'aide à la décision.

En outre, elle est un des supports de la valorisation et de la médiatisation des chroniques législatives et de jurisprudence. Les PAEE s'y trouvent débattus, médiatisés et exposés au débat public. Celui de Bône y figure également (C. Tucoulet, 1999).

L'exemple de cette loi et des décrets qui permirent d'étendre son champ d'application à l'Algérie tout en lui apportant des modifications est une des manifestations du phénomène de circulation des idées dans le champ de l'urbanisme dont l'histoire est peuplée d'autres exemples. C'est dans ce cadre juridique précis qu'une série de PAEE ont été préparés et conçus pour des villes d'Algérie (G. Monsarrat, 1935). Sans rien changer à sa substance réformatrice, la loi a été importée en Algérie après réajustement mais rationalité en est restée le maître mot, le tout baignant dans une atmosphère globalisant le changement et la ville en était le fief.

Au discours légaliste dont se sont emparés les services municipaux s'ajoutera un autre discours esthétiste surgissant chez les urbanistes de ce moment. Dans cette filiation, le livre de R. Danger, « cours d'urbanisme » tient une bonne place (R. Danger, 1933). Articuler les préoccupations de ces deux discours reste l'épine dorsale de la loi Cornudet et des PAEE qui en sont issus. A ce propos, la loi stipule que le projet doit comporter un programme déterminant les servitudes hygiéniques, archéologiques, esthétiques. Il ressort de ce texte de loi, deux programmes allant de pair : l'un administratif-juridique et l'autre esthétique-technique. En attribuant à l'urbaniste le deuxième programme, un énorme « marché urbain » s'ouvre au profit des professionnels qu'on va souvent chercher en métropole (V. Claude et P. Y. Saunier, 1999). En revanche, les techniciens locaux attendront la période de croissance de l'établissement des lotissements pour prendre part à ce large « marché des projets ».

Inutile ici de rappeler combien la loi et le plan qui en est issu sont pour favoriser l'extension de la ville et non point pour la cantonner comme le faisait le génie militaire. L'institution des associations syndicales des propriétaires en fournit un argument. En faveur de ce type de groupements et des lotissements qu'ils ont générés, la naissance du patrimoine coopératif bônois et sa responsabilité dans la réalisation des quartiers nord (Bellevue, Beau séjour ...) offre à la ville une allure toute différente, toute contraire même aux faubourgs

Saint Anne et de la colonne. Cette expérience fut même l'occasion pour importer le terme de « cité jardin ». Tout aussi bien, les normes constructives que la distribution des espaces ainsi que les types et le visage urbain qui en découle s'approchaient peu à peu de ce qu'une cité jardin était supposée offrir.

5. LA SOCIÉTÉ DES PLANS REGULATEURS DE VILLES :

ENTREPRISE FAMILIALE ET GROUPE DE COMPETENCES

« La notoriété de la société des plans régulateurs notamment par le biais de son chef de file, René Danger (19 août 1872 - 10 juin 1954) Géomètre DPLG, fort sans doute de son statut de membre du Musée social le CEDIAS, et en particulier de la SHUR. [...] Et par la suite, dès 1905, il fait créer, par la direction de l'enseignement technique, le diplôme officiel de Géomètre Expert. Il fondera la Fédération Internationale de cette profession en 1926 et en sera le Président d'honneur. Il publiera son Cours dès 1921 en rendant du reste hommage à son initiateur, M. Risler » (J. P. Frey, 2004 ; V. Claude, 2006).

Deux choses semblent avoir joué dans la carrière de R. Danger. Tout d'abord son livre : « C'est l'un des premiers traités concernant l'urbanisme, domaine dans lequel il entend entrer de plain-pied en revendiquant un titre d'Urbaniste, légitimité qu'il tient essentiellement de son expérience professionnelle et de son appartenance à la SFU, sans doute aussi de ses liens avec Georges Risler ». Ensuite son entreprise : « Son entreprise, familiale, fut clairement liée à l'École des travaux publics dirigée par Léon Eyrolles, éditeur de la plupart de ses ouvrages sur l'urbanisme. Son principal collaborateur fut son frère Raymond, lui aussi géomètre DPLG et également professeur à l'École des Travaux publics. René Danger va surtout associer à son entreprise sa fille Thérèse, ingénieur de l'école Centrale de Paris, et auteur de plusieurs articles appuyant l'entreprise de son père. Son fils Paul, fut tout aussi bien associé au travail de la société. Architecte DPLG, diplômé de l'atelier Deglane et Nicod de l'ENSBA, [...] suivra les cours de technique sanitaire au CNAM et surtout sera un élève à l'IUUP dont il sortit en 1941 » (J. P. Frey 2004).

L'hypothèse d'un travail collectif entre cette équipe arrivée en force à Bône avec les services techniques de la ville représentés par Mr Soulié est très vite battue en brèche dès la consultation des premiers plans topographiques. Si ces derniers ont été revisités ou plus exactement ont du être refaits, c'est parce que ceux de la mairie étaient considérés défectueux. Cela explique-t-il assez le succès balbutiant du PAEE ? Déposséder les services de la mairie de leurs prérogatives minimales de levés de

l'espace urbain n'est pas chose aisée. Il n'empêche, un arsenal de corpus de données est constitué au moment propice où l'urbanisme se constituait lui-même en discipline. Ce sont là des simultanités qu'il s'agit de souligner.

6. LA CONSTITUTION DU DOSSIER

Le PAEE de Bône fut approuvé et déclaré d'utilité publique conformément à la délibération de la commission départementale des plans d'aménagements du 12 juin 1933. La complexité du dossier du PAEE est liée au fait qu'il répond à des objectifs pluriels dans une sorte de conformation à sa composante de base. Le PAEE a toujours comporté « des plans, des enquêtes et des règlements pour l'établissement desquels on va devoir faire appel aux services d'un nouveau type d'acteur, les urbanistes » (J. P. Frey, 2004). Si on doit aux frères Danger la connaissance affinée de l'état de fait de la ville aux années trente, c'est parce que leur plan représente une référence importante en matière de côtes et de nivellement d'implantations du bâti. Ce levé vient préciser celui fait par les services du génie militaire et reprend en le valorisant le reste de la ville, de ses extensions et ses faubourgs (Raymond Danger, 1929).

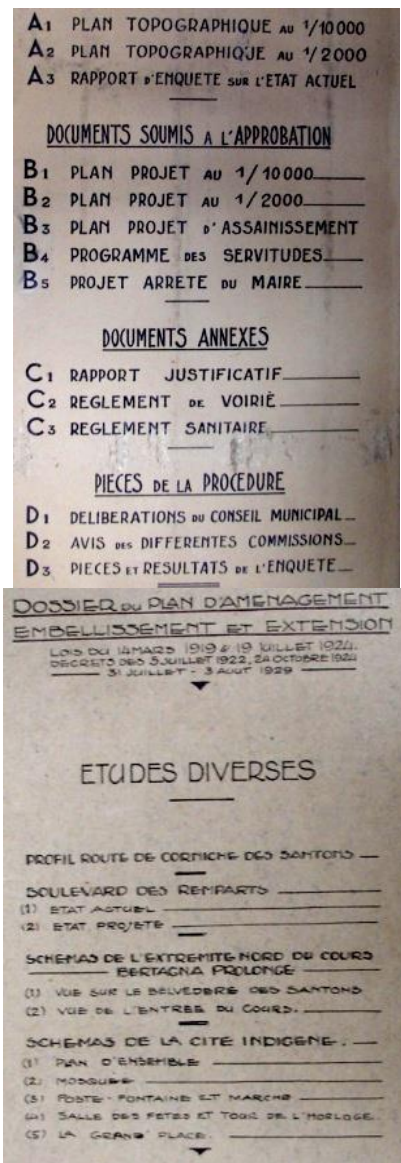
Depuis ce type d'expérience, le relevé de l'état des lieux des villes concernées par les PAEE a pris une place centrale procurant aux urbanistes géomètres une activité parfois plus légitimée que le plan d'aménagement lui-même.

« En revanche, le dossier de PAEE possède une qualité remarquable en ce qu'il se distingue à notre sens des documents antérieurs par l'attention portée à l'analyse sociodémographique de la population » (Z. Hakimi, 2011). Elle vient vraisemblablement conforter en réglementant des catégories déjà en place.

Les thèmes de la voirie, de l'hygiène et des règles de construction n'étant pas nouveaux pour autant qu'ils soient repris par les PAEE, sont dans une posture plutôt conciliante que contraignante : accompagner la croissance de l'organisme urbain voici le mot d'ordre des PAEE de Danger. Ce dernier entend bien asseoir sa spécificité dans le domaine. Ainsi, les convergences qui passent pour la seconde qualité remarquable des PAEE de Danger ne peuvent aucunement masquer certaines disparités entre les dossiers des différentes villes, disparités dues à ce que Danger qualifie de « physiologie de la ville ». Les résonances de la culture urbaine française sont une certaine façon de revisiter cet art urbain, éclectique au regard de ces faiseurs de plans et de remettre l'urbanisme « à la française » au goût du moment. En matière de constitution de dossiers cossus pour l'urbanisme rien de tel que la posture des PAEE qui en précurseurs en apportent la démonstration. Les

planches énumérant les documents de celui de Bône, documents consultés aux archives de l'IFA (Figure 1) et répartis dans les deux fonds documentaires d'archives de René Danger en présentent la précision (IFA, 1993, 2001, 2004).

Figure 1 : Pièces constitutives du dossier du PAEE de Bône



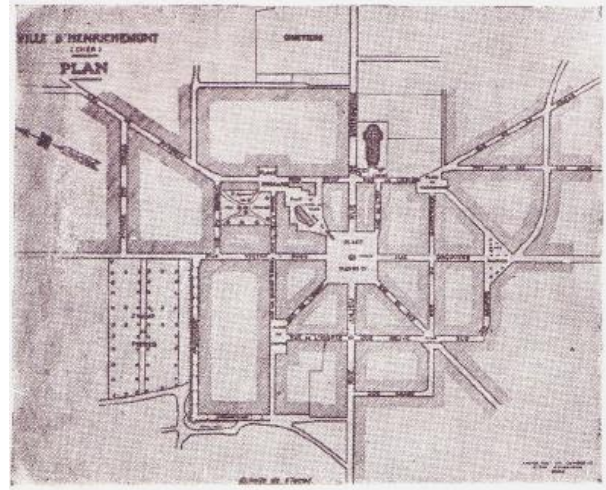
Source : archives de l'IFA / 116 IFA, SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine.

7. RENE DANGER : GEOMETRE-URBANISTE ET ACADEMIEN

Ce qui vaut à R. Danger cette double posture c'est d'un côté, son rôle déterminant car pionnier dans la fondation de l'Ordre des géomètres et de l'autre, sa publication en 1933, toujours en précurseur, de l'ouvrage intitulé « Cours d'urbanisme ». La toujours grande actualité de l'ouvrage ne peut être remise en cause d'autant que son auteur y tint le rôle double d'analyste et de concepteur. Ce qui

n'est pas sans lien avec les cours qu'il prodiguait en topométrie et en urbanisme à l'École spéciale des travaux publics, dès 1928.

Figure 2 : Forme des tracés urbains. Tracé crucial modèle (Henrichemont)



Source : Livre « Cours d'urbanisme », R. Danger, 1933, p. 77

A ce titre précisément, ce type de professionnels gagne à être considéré dans sa posture de passeur d'idées et de modèles, entre diverses disciplines, tout aussi bien qu'à travers les frontières géographiques. Comment ces modèles incorporent-ils de nouveaux savoirs et savoir-faire (géographie, sociologie, histoire, art ...) et comment circulent-ils dans le nouveau champ ainsi constitué « l'urbanisme »? Ces modèles se propagent-ils différemment selon les groupes professionnels et les contextes locaux? Quels sont les usages, voire les instrumentalisation, que R. Danger et la mairie ont fait du PAEE qu'ils ont contribué à diffuser dans ce contexte tout à fait particulier de colonisation et de mondialisation avant la lettre ?

« Malgré le discours général, l'existence d'une école française en urbanisme nécessite à notre sens une mise en question plus rigoureuse. Il n'en demeure pas moins vrai que chacun des acteurs de l'urbain puise ses ressources dans sa formation d'origine (architecte, géomètre, ingénieur) et construit sa pratique d'urbaniste selon ses compétences et son expérience et partant avec sa culture » (F. Fries, 1994). Cette façon de mettre en exergue le rapport de la pratique urbanistique avec la formation de base n'est envisagée dans le cas de ce travail que pour soumettre au débat une autre question. Celle de la place du géomètre dans le travail d'urbanisme de plan : relèverait-elle de sa compétence en levé et donc en connaissance de l'état des lieux ou puiserait-elle dans le registre large des nouvelles connaissances de l'urbain ? Que devient ce pragmatisme reconnu aux ingénieurs, aux géomètres et aux hommes de terrain une fois que ces derniers sont confrontés à cette atmosphère scientifique ?

Pour faire reconnaître l'exclusivité de son rôle dans l'élaboration des plans d'aménagement, R. Danger accorde une large place au descriptif minutieux des documents qu'il doit fournir au terme de son travail (figure 1). En effet, il s'efforce de mettre en valeur aussi bien l'enquête urbaine que le plan-programme dont les géomètres-urbanistes se font les spécialistes. Il n'exclut pas pour autant cette sorte de métissage réglementaire d'entre la métropole et l'Algérie, (G. Monsarrat, 1935).

Des recherches pourront ainsi s'engager à cerner les situations récurrentes, et qui aujourd'hui reviennent sans que l'on se soit intéressé aux résolutions apportées par l'urbanisme : la limitation de l'urbanisme périphérique, la lutte «anti-mitage», la revitalisation des centres anciens, la qualité des architectures vernaculaires, le remembrement des parcelles, le financement privé des équipements publics, la recherche d'une échelle communale de planification, le réaménagement du tissu existant, sont autant de formulations en renouvellement continu (N. Bensaâd Redjel, 2008).

8. LES QUESTIONS DE L'ENQUETE : PROGRES ET CONTINUITE

L'enquête est invoquée parce qu'elle devient depuis ces moments forts de l'histoire de l'urbanisme, constituante de cette discipline. Et même actuellement, on pourrait lui retrouver des résonances plurielles certes mais renvoyant à une idée convergente : bien connaître son observatoire assure de la pertinence de toute action postérieure. Dans le contexte du PAEE, celle-ci est forte de acquis dont elle est seule responsable : « Elle mobilise un grand nombre de savoirs appartenant aux sciences sociales (l'histoire, la géographie, la sociologie ...) ». Il est probablement inutile de rappeler toutes les notions qui sont issues de cette démarche, telle que celle de « physionomie de la ville ». Notion que reprend Thérèse Danger comme pour soutenir les discours de son père René Danger, avec un soin particulièrement accordé à l'émulation que seul l'urbaniste détient et qui lui permet de voir « autant les défauts des recoins de la ville que ses belles frondaisons » (T. Danger, 1935).

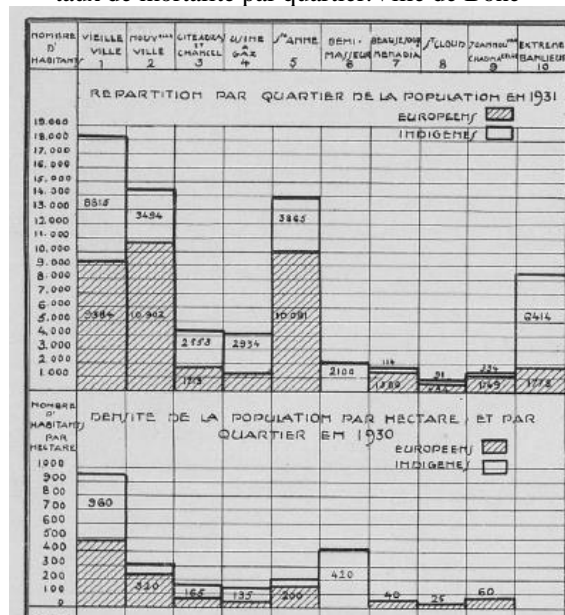
C'est ainsi qu'est confortée l'idée selon laquelle on devrait beaucoup au travail des urbanistes du début du siècle, dont R. Danger, l'attention portée aux particularités pittoresques du site et aux esthétiques locales. Les premières intentions de littoralisation de Bône sont restées hésitantes par endroit et superflues par ailleurs car elles ne sont rien d'autre qu'une adaptation du plan à la réalité de la ville faisant presque dos à ses rivages. Littoral vers lequel les tracés de R. Danger iront selon des chemins plus ou moins sinueux mais convergents afin que sa dimension pittoresque et naturelle soit valorisée au mieux.

« Les diverses formes de villes [...] correspondant à un milieu physiquement, ethnographiquement, socialement et historiquement différent. Toutes ont leur physionomie et leur personnalité propre. Il serait donc fort imprudent pour un urbaniste de vouloir se faire une série de tracés types et de vouloir les traiter toutes avec un même gabarit » (R. Danger, 1933).

Il serait intéressant de comprendre comment de son discours à sa pratique du plan, sans doute propre à chaque ville, R. Danger franchit ses premiers pas dans la répétition et la standardisation qu'il a lui-même décriée. Plus loin, la thématique récurrente du tracé de la croisée le montrera comme illustré par la figure 2.

Du travail de R. Lespes, R. Danger apprend la démarche démographique. Ainsi, l'état de la population représenté par sa croissance, les causes de ses décès corrélées avec les conditions d'hygiène, est repris par T. Danger trois années après le PAEE. C'est dire la maîtrise qui a été la leur dans cette entreprise d'enquête sanitaire sur Bône, (T. Danger, 1935). Les règles-guides, voilà ce à quoi devait aboutir cette lourde tâche. Ces règles interviennent pour articuler entre les deux étapes déterminantes du travail : l'analyse et le plan-programme. La part la plus ardue de l'analyse consiste à rechercher, selon les moyens de l'urbaniste, les éléments qui vont par la suite guider la composition du plan et l'élaboration du programme. Ainsi, de cette vigueur dans la direction de croissance de la ville vers l'ouest sont dessinés les denses tracés de Danger. Voici une des règles-guides que l'urbaniste préconisa pour Bône.

Figure 3 : Répartition de la population : densité et taux de mortalité par quartier. Ville de Bône



Source : R. Danger, « Etat de l'assainissement de la ville de Bône, Algérie », revue *Urbanisme*, 1935, N° 38, p. 330

Il serait intéressant de comprendre comment de son discours à sa pratique du plan, sans doute propre à chaque ville, R. Danger franchit ses premiers pas dans la répétition et la standardisation qu'il a lui-même décrié. Plus loin, la thématique récurrente du tracé de la croisée le montrera comme illustré par la figure 4.

Cette règle trouve son corollaire dans ce que R. Danger dénomme le « centre social » situé au croisement des tracés ouest. Et puisque sur ces extensions ouest, c'est le seul édifice aux contours précis, il est à probablement envisager comme la matérialité du plan-programme du PAEE. Tout est là pour en dire les convergences des occupations et des populations (Figure 5)

Figure 5 : La localisation du « centre social » au confluent des voies



(Source: archives de l'IFA / 116 IFA, SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine).

9. LE PROJET : SES GRANDES LIGNES FACE AUX TRAITS RECONNUS DE BÔNE

Sur la base de la riche iconographie qu'offre le PAEE, la lecture de ses plans a bénéficié d'une attention particulière s'appuyant sur une démarche empruntée aux travaux de Bernard Gauthiez, (B. Gauthiez, 1999), démarche qu'on a souvent expérimentée dans des travaux pédagogiques par exemple. Cette démarche est structurée en étapes de lecture rationnelles et ce pour s'éloigner des lectures de plans de villes pratiquée de façon hâtive presque intuitivement lorsque celui qui y procède est un spécialiste des domaines de l'aménagement et de la conception. Il est vrai que dans l'évidence des choses, dans notre cas la lecture des plans par des architectes ou des urbanistes, peut se consacrer une forme de simplification, ou pire que cela un risque à l'approximation dans l'examen des faits questionnés.

Si elle n'avait épousé le réseau d'assainissement creusé bien avant, la ceinture verte de Bône ne se serait aucunement démarqué des autres ceintures de Danger. Elle est par contre parmi les éléments qui ont soutenu la direction de la croissance de la ville.

A ce propos, R. Danger s'empresse de dire que si l'on comparait ce plan à ceux qui l'ont précédé, ceux faits par le génie, on ne peut que constater qu'il reprenne des idées émises depuis près de soixante dix ans en les adaptant à la situation du moment.

Ainsi, du croisement des règles-guides avec la « physionomie de Bône » se dessinent ces grands traits qui naissent de la distribution générale des catégories de population sur les espaces de la ville : un sud voué à l'industrie, en raison des données foncières et géologiques des terrains ; un nord voué à la résidence et à la villégiature, hauteurs et air sain sont les facteurs les plus favorables à ce type d'établissement, un ouest et en raison des effets de son accessibilité, se prête mieux aux mélanges des implantations et des activités, de toutes les manières. N'est ce pas vers ces lieux que le désenclavement de Bône a toujours été incarné ? Dans ce registre, l'innovation reconnue dans les plans Danger consiste à veiller à un juste équilibre dans les répartitions des équipements de la vie sociale.

Figure 6 : Le PAEE de Bône



Source : archives de l'IFA / 116 IFA, SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine).

La démarche du plan d'extension s'organise principalement autour des trois thématiques majeures, hygiène, circulation et esthétique et elle est structurée selon un plan de « zoning résidentiel et fonctionnel ». La nette progression des idées de zonings devenue une question centrale dans les pratiques, est reprise tout au long de ce début du siècle, (H. Darré, 1936).

Pour R. Danger, la croissance de Bône s'est opérée selon une répartition sur le site des divers modes de vie sous l'impact à la fois de données naturelles (topographiques, géographiques) et de données d'ordre humain. C'est de ce même ordre des choses qu'a découlé l'organisation générale du plan. Ce qui dans cette démarche semble beaucoup emprunter aux pratiques des urbanistes français respectueux de l'histoire des villes et pour qui la démarche de zoning n'est que le prolongement

quasi naturel des spécialisations par quartiers sur le temps long

Des deux éléments majeurs constituant le plan, système bâti et système non bâti, c'est le dernier qui l'emporte marquant plusieurs seuils de distinction : local et régional ; radial et périphérique, place, carrefour, jardins, terrains de jeux. Du tracé de ce système résulte celui du bâti, et en cela cet « homme de l'art » ne s'est pas du tout éloigné de la tradition française de design qui décline une certaine hiérarchie des étapes de conception : structuration ensuite composition. *« Il faut ouvrir des voies ouest-est à la ventilation favorable, [...] répartir des espaces libres entre tous les quartiers, les relier entre eux pour constituer des circuits d'aération et établir des zones de servitude non aedificandi »* (Raymon Danger, 1935).

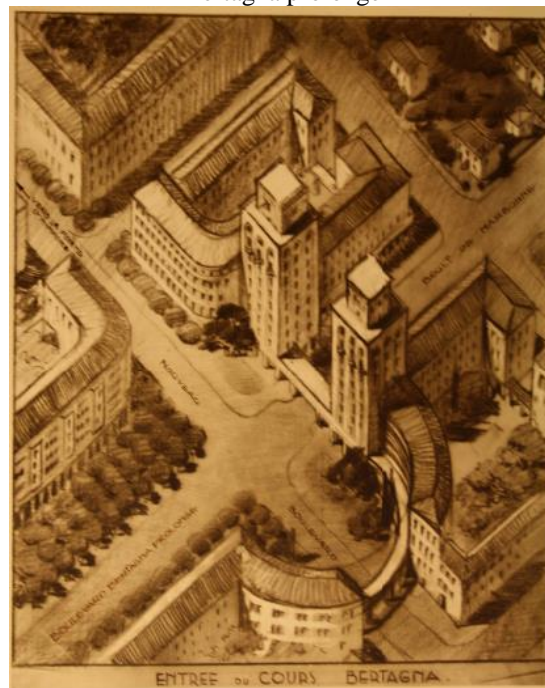
Ceci explique-t-il suffisamment la prédominance accordée aux tracés ? La conciliation qu'assurent ceux-ci d'un trait entre ce qui est de la création esthétique et ce qui est de l'exigence d'hygiène urbaine et de circulation est un des traits majeurs du PAEE.

On ne peut quitter la thématique des tracés sans mentionner la prépondérance qu'accorde R. Danger à certaines rues relativement à d'autres. Le prolongement de la rue Thiers par un tracé majeur, au-delà de la préfecture et débouchant sur le centre social cité plus haut semble avoir guidé la construction de la structure viaire. La convergence de plusieurs autres radiales vers ce centre n'est qu'une duplication de celle de l'ex porte des Karezas devenue place Marie Favre. Mais ce tracé est bien plus imposant que ceux anciens car dans certaines de ses parties, il représente trois fois la largeur de la rue Thiers où il prend pourtant racine. Là aussi, se dessine la meilleure opportunité de croisée. Ainsi, et à l'image du boulevard La-ferrière d'Alger se dresse perpendiculairement une autre voie non moins prépondérante que la première. Il ne reste au boulevard périphérique large de soixante mètres que de ceinturer l'ensemble des radiales, au piémont de l'Edough, force naturelle de la ville.

La structure au plan des alignements d'arbres s'assortit aux tracés majeurs le long des artères urbaines les plus importantes, partant du cours J. Bertagna, passant par la rue Thiers et son prolongement jusqu'à se connecter avec le boulevard de ceinture. Le rapport au site naturel ainsi que les vues à créer sur les paysages environnants en devient plus clair et plus lisible, voici en quoi s'exprime cette esthétique urbaine si chère à R. Danger.

Une valorisation de la percée Saint Augustin donnant sur le théâtre s'adjoint à la croisée déjà en place, cours J. Bertagna avec la rue Thiers. Mais cette intention est davantage apparente dans le tracé du boulevard central du champ de mars.

Figure 7 : Schéma de l'extrémité nord du cours Bertagna prolongé



Source : Source : archives de l'IFA / 116 IFA, SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine).

Le toponyme le révélant n'est pas un vain mot: l'ancien champ de manœuvre que supplante le champ de mars possède sur le plan, à partir du PAEE, tout l'essentiel des attributs des paysages pittoresques. Le programme des cités musulmanes qui lui sont voisines devient de ce fait le moins visible possible. Cette note de distinction que lui voue l'urbaniste fait vraisemblablement écho à l'histoire de sa création. La « société immobilière bônoise » avait bien fait le choix de son caractère très proche de celui haussmannien qui lui est contigu. Au quartier, il ne manquait que la structure unitaire que lui apporte le plan d'aménagement.

En premier lieu, R. Danger traite la question du zoning des activités et qui trouve une réponse simple, dans un zonage sommaire. A l'exception de celles industrielles et polluantes prévues sur le terre-plein du port gagné sur la mer en continuité avec les installations portuaires et de dépôts, le commerce et le tertiaire supérieur évoluent dans une logique moins contraignante. Car de toutes les manières, ces activités sont conditionnées dans leur choix d'implantation par le port. Ce principe mis à part, il ne restait plus qu'à affiner le programme-plan des équipements qui sont à distribuer sur l'ensemble des tissus résidentiels de la ville et que découpent les tracés cités plus hauts. La distribution de ces équipements dans le projet suit des règles de localisation. Elle dessine, par ailleurs, une stratégie globale et prévisionnelle d'implantation d'équipements publics.

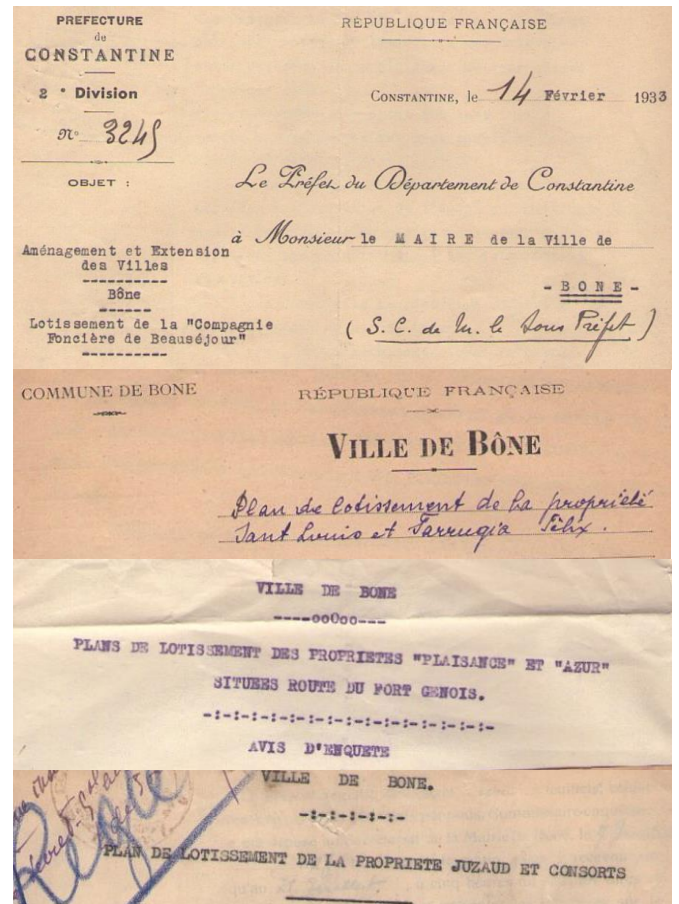
Ensuite, la caractérisation des anciens quartiers et la création de nouveaux a été aux prises avec la

logique des « morphologies sociales » où R. Danger a simplement été au principe de celles ancrées depuis des décennies. Ainsi, le développement rapide du faubourg Saint Anne a favorisé celui de bien d'autres lotissements. Celui de l'étoile par exemple. C'est ce qui a permis d'articuler la ville ancienne aux extensions. En même temps, lotissements, offices HBM et sociétés coopératives ou privées fabriquent la ville (figures 4) par notamment la construction du logement et par la réponse aux demandes pressées des syndicats d'habitants. Face à quoi, R. Danger ne fait que reconnaître la vigueur des forces en place en soulignant que son urbanisme était « heureux » parce qu'il garantit assurément l'équilibre de ces forces.

Cette démarche vraisemblablement conciliante est à questionner au prisme des discours de l'urbaniste sur soit l'esthétique urbaine ou l'hygiène publique. Discours que restituent ses propres écrits et ceux de ses critiques. La réception de ses travaux aux prises avec sa notoriété fluctuante pourrait également être examinée. Ainsi, ce qui est pour lui de la « belle ville » repose sur les potentialités esthétiques ou pittoresques du site et à ce propos les potentialités de Bône ont en quelque sorte fourni l'assise essentielle à son plan. Sans son site et sans la texture d'édifices coloniaux, Bône aurait été pour cet urbaniste conservateur et partisan du respect des esthétiques locales, une expérience toute banale. Les plans montrent combien il a préféré reposer son travail de conception sur les beautés du site. Une dimension visuelle survalorisée mais prenant du moins en compte le point de vue du piéton, les perspectives, les plantations, l'harmonie des masses est dans ce plan moins prégnante que dans les autres plans Danger. L'esthétique du plan, en tant qu'iconographie, concentre à elle seule la préoccupation du terme « embellissement » qui étonnamment ne fait pas partie de l'intitulé du PAEE de Bône et que le dossier mentionne « Plan d'aménagement et d'extension de Bône ».

Aux termes « physionomie de la ville », pour s'assurer du succès de l'enquête et « morphologie sociale » pour s'assurer aussi de celui du plan, a correspondu respectivement une ville en place mais déshéritée (marécages et indignes) et une ville en projet que l'intervention planifiée livre aux pouvoirs et au dynamisme de groupes d'entrepreneurs fonciers, immobiliers, financiers et marchands, deuxième volet du travail de R. Danger. Voici en quoi le tournant morphologique a été difficile à connoter dans ce travail. Il a vraisemblablement été restreint au profit du tournant hygiéniste donné au plan. Cette question nécessitera à elle seule probablement des investigations et une réflexion autres.

Figure 8 : Les lotissements, demandes et approbations de la mairie, aux années 1930-1940 aux alentours de Bône



(Source : les archives de la commune de Annaba, non classées)

REFERENCES

- Charvet M.**, (2005), Les fortifications de Paris. De l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919, éd. Presses universitaires de Rennes, 311p.
- Claude V. & Saunier P. Y.**, (1999), L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique, in Vingtième siècle, Revue d'histoire, Vol 64, N° 64, pp 25-40.
- Claude V.**, 2006, Faire la ville : les métiers de l'urbanisme au XXe siècle, Marseille, Parenthèses, 253 p.
- Danger Raymon**, 1929, Levé de plans de villes, in Compte-rendu de la 53e session de l'Association française pour l'avancement des sciences, Le Havre.
- Danger Raymon**, 1935, Etat de l'assainissement de Bône, revue urbanisme N° 38, pp 330-333.
- Danger René**, 1933, Cours d'urbanisme, Ed. Eyrolles, 358p.
- Danger Thérèse**, 1935, Les enquêtes, l'hygiène et les œuvres sociales dans l'urbanisme colonial, revue urbanisme N° 33, pp 79-81.

- Darré H.**, 1936, Problèmes d'urbanisme, plans de zoning, revue urbanisme, N° 44, pp 200-203.
- Frey J. P.**, (2004), Figures et plans d'Oran : 1931-1936, in Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, 8^e année, N° 23-24 : Oran, une ville d'Algérie, Oran, CRASC, pp. 111-134.
- Fries F.**, 1994, Les plans d'Alep et de Damas, un banc d'essai pour l'urbanisme des frères Danger (1931-1937), revue du monde musulman et de la méditerranée, 73-74, pp 311-325.
- Gauthiez B.**, 1999, Approches morphologiques des plans de villes, in Revue archéologique de Picardie, pp 17-25.
- Hakimi Z.**, (2011), Alger : politiques urbaines 1846-1958, Ed. Bouchène, Paris, 259p.
- Halbwachs M.**, 1920, les plans d'extension et d'aménagement de Paris avant le XIXe siècle, Revue la vie urbaine, Paris, France, pp 3-28.
- IFA**, Fonds d'archives Danger frères et fils, Société des plans régulateurs de villes, 116 IFA, SIAF/Cité de l'architecture et du patrimoine/Archives d'architecture du XXe siècle, 116 IFA 1 à 7/boîtes de documents.
- Lafi N.**, 2001, Ville arabe et modernité administrative municipale : Tripoli (Libye actuelle), 1795-1911, in Revue d'histoire urbaine, N° 3, pp 149-167.
- Lespes R.**, 1930, Alger, étude de géographie et d'histoire urbaines, Thèse pour le doctorat, Université de Paris Sorbonne, F. Alcan, 860 p.
- Monsarrat G.**, 1935, L'organisation administrative française et la législation urbaine aux colonies, revue urbanisme N° 38, pp 312-317.
- Montoy L.**, 1978, Un journal Algérie au XIXe siècle, in revue de l'occident musulman et de la méditerranée, vol. 26, N° 26, pp 105-120.
- Prochaska D.**, 2004, Making Algeria French, colonialism in Bône 1870-1920, Cambridge University Press, 352 P.
- Redjel Bensaâd N.**, 2008, Histoire d'Annaba : héritage colonial et continuum urbain, Actes numérisés de la 9^{ème} conférence internationale d'histoire urbaine, EAUH, Lyon, France. Une réflexion sur la circulation des idées en urbanisme a été mise au jour dans cette présentation, circulation tout aussi bien dans le sens nord-sud que celui sud-nord.
- Redjel Bensaâd N.**, 2010, Les archives urbaines d'Algérie coloniale : quelle politique de conservation, communication sans actes, Séminaire de recherches, laboratoire du Ladyss, Paris, France.
- Redjel Bensaâd N.**, 2012, Le plan d'alignement de Bône entre rationalité militaire et urbanisme municipal, communication orale présentée au colloque Territoires & Rationalité, organisé par le laboratoire Mischa, Université de Strasbourg, France, 14-16 Novembre 2012.
- Sahraoui B.**, 2004, Pouvoir municipal et production de la ville coloniale, thèse de doctorat en urbanisme, université Mentouri de Constantine, Algérie, 298p.
- Sahraoui B.**, (2007), Politique municipale et pratique urbaine : Constantine au XIXe siècle, in Insaniyat, Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales, N° 35-36 : Constantine : une ville en mouvement, CRASC, pp 109-129.
- Saidouni M.**, (1995), Rapports de force dans l'urbanisme colonial algérois, 1855-1935, thèse de doctorat sous la direction de S. Yerasimos, Université de Paris 8, 1662 p.
- Tucoulet C.**, 1999, Inventaire des travaux (1908-1939), Section d'hygiène urbaine et rurale du Musée social, in Revue Vie Sociale, « Le social et l'urbain autour de l'année 1928 », CEDIAS, Musée social, France.
- Vacher H.**, 2001, L'École supérieure de topographie et le géomètre urbain (1900-1939), les débuts de l'enseignement technique de l'aménagement, in Les Annales de la recherche urbaine, n° 88, pp. 121-129.